



Office Burundais des Recettes

*“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “*

# LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation  
et de sensibilisation

Décembre 2018

N°011



**LA LUTTE CONTRE  
LA FRAUDE  
ET LA CONTREBANDE,  
UN TRAVAIL  
EN SYNERGIE**

B.P 3465  
BUJUMBURA II  
Tél : (+257)22 28 21 32  
Webmail : [info@obr.gov.bi](mailto:info@obr.gov.bi)  
Web site : [www.obr.bi](http://www.obr.bi)



## Sommaire

|                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Avant propos .....                                                                                               | 3  |
| La lutte contre la fraude et la contrebande, un travail en synergie .....                                        | 4  |
| Lancement officiel du Paiement électronique des droits et taxes douaniers .....                                  | 7  |
| Atelier de formation des journalistes .....                                                                      | 8  |
| Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable en insistant sur l'obligation de donner et d'exiger la facture ... | 9  |
| Ce que dit la loi sur ....                                                                                       | 12 |
| Trois questions à l'OBR .....                                                                                    | 12 |

## Equipe de rédaction

**Directeur de la communication :** Stany Ngendakumana

**Rédacteurs :** Fiacre Muhimpundu, Ange Dany Gakunzi, Anastase Ndayizeye,

**Traducteurs :** Diogène Mugabonihera, Régis Nimbeshaho, Claudine Bashirahishize, Rébecca Nduwimana, Privat Nahimana

**Graphiste :** Edine Mireille Nsabimana

**30 Mars :** Date limite de déclaration et de paiement de l'impôt localif

**31 Mars :**  
Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

**30 Juin :**  
Date limite de Paiement du 1<sup>er</sup> acompte provisionnel

**30 Septembre :**  
Date limite pour le Paiement du 2<sup>ème</sup> acompte provisionnel

**31 Décembre :**  
Date limite pour le paiement du 3<sup>ème</sup> acompte provisionnel

Toutes les photos sont la propriété de l'OBR.....

## Avant-propos

**Chers contribuables,**

**L**e phénomène de la fraude est un fléau pour le pays dans l'ensemble et pour l'environnement des affaires en particulier. Pour le juguler, la douane doit veiller à ce que la circulation transfrontalière des personnes et des biens se passe dans le respect des dispositions et des règles figurant dans la législation douanière de l'EAC et dans les réglementations et instruments internationaux qu'elle est habilitée à administrer.

Ainsi donc, grâce à la mise en œuvre de mesures de contrôle efficaces, la douane contribue à la prospérité économique. Les mesures de perception des recettes justes et correctes de leur côté permettent un développement économique de l'Etat grâce à la facilitation des échanges. Les services douaniers participent aussi à la protection de la santé et de la sécurité publiques en luttant contre le commerce illicite et la prévention de la contrebande.

Dans ce numéro, nous allons montrer les activités de la douane burundaise dans la lutte contre la fraude et la contrebande, les outils et technologies utilisés, les principaux partenaires, les opérations de lutte contre la fraude et les différents défis, les voies à suivre pour une lutte efficace du phénomène de la fraude ainsi que le pas déjà franchi.

Nous saluons déjà la collaboration efficace des administratifs et de la population sur les frontières, et encourageons tout le monde à apporter sa part dans la dénonciation de la fraude et de la contrebande en appelant au numéro gratuit « 500 » ou 71 450 450 ou tout simplement en s'approchant d'un service de l'OBR le plus proche.

**Bonne lecture !**

## Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable en insistant sur l'obligation de donner et d'exiger la facture



*Le Président de la République rehausse de sa présence les cérémonies*



*Le Président de la République du Burundi signe dans le livre d'or de l'OBR*



*Vue partielle des officiels*



*Photo de famille des contribuables primés avec les officiels*

# La lutte contre la fraude et la contrebande, un travail en synergie

Les activités de lutte contre la fraude sont mises en œuvre par le Service "Equipes Mobiles" de la Direction de Lutte contre la Fraude et la Contrebande. Cette dernière relève du Commissariat des Douanes et Accises de l'Office Burundais des Recettes (OBR).



*Marchandises saisies pour fraude*

**D**ans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande des activités ont été menées concernant principalement les domaines de la lutte contre l'évasion fiscale, les drogues et les médicaments.

D'après le Chef de service Equipes Mobiles, Monsieur Bigirimana Jean Nicaise, neuf équipes mobiles sont réparties dans 5 régions du pays (NORD, EST, OUEST SUD, CENTRE et EST). Au total 36 vérificateurs patrouillent au quotidien sur les différents axes routiers et frontières en surveillant surtout les zones les plus sensibles à la fraude des provinces frontalières à la RDC, à la Tanzanie et au Rwanda. Les principales actions menées concernent : la saisie des marchandises fraudées et de leurs moyens de transport, la liquidation des droits et taxes en plus des amendes avant la mainlevée, la vente des marchandises abandonnées et la saisie-confiscation des biens.

A titre illustratif, pour les années 2017 et 2018 (jusque fin septembre), le Service Equipes Mobiles a procédé au recouvrement d'un montant de BIF

1.467.627.440 à travers la lutte contre la fraude et la contrebande.

En vue de garantir la protection des intérêts économiques du pays, des rafles des pagnes non étiquetés ou portant des fausses vignettes sont régulièrement menés dans différents marchés et centres commerciaux à travers tout le pays. Il est également organisé la supervision du déchargement des marchandises importées sous le programme « Territoire Douanier Unique (TDU) pour certains contribuables ou marchandises identifiés à haut risque de fraude. Par ailleurs, des descentes pour évaluer l'état des lieux de la fraude dans différentes régions sont organisées, tandis que les contribuables sont conviés dans des réunions de sensibilisation au civisme fiscal, sans oublier le personnel qui bénéficie des formations variées tant à l'intérieur qu'à l'étranger sur les opérations de la lutte contre la criminalité pharmaceutique transfrontalière et la saisie des médicaments contrefaits, sur la lutte contre le trafic des stupéfiants et des nouvelles substances psychoactives, sur la prévention du trafic et de la

contrebande de marchandises de nature stratégique comme des armes de destruction massive et armes conventionnelles.

La lutte contre la fraude passe aussi par le suivi de la destination des biens exonérés afin de s'assurer que les biens exonérés ne sont pas détournés de l'usage pour lequel ils l'ont été. Des rapports d'analyse sont régulièrement produits à l'issue des descentes de contrôle de la destination des biens exonérés.

Cependant, seul l'OBR ne pourrait prétendre mener cette lutte. Toute une synergie entre administratifs, institutions, les partenaires et la population a été mise en place et des résultats sont là. Les partenaires impliqués dans cette synergie sont essentiellement : la Police Nationale, les services en charge de l'Immigration, les services de la Brigade Spéciale Anti-Corruption, les services chargés du renseignement et les services de l'Administration Publique au niveau provincial ou communal.

Le Magazine a visité la région du Sud et celle du Nord pour recueillir les points de vue des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la fraude et la contrebande. Tous convergent sur l'importance d'un travail en synergie entre différents services de l'Etat, les associations des commerçants et l'OBR.

Dans la région du sud, la collecte des recettes a été bonne, jusqu'au taux de 119% par rapport aux prévisions de l'Objectif annuel, et à 148% par rapport aux recettes collectées l'année passée. Cela est expliqué par plusieurs facteurs : la Tanzanie a levé la mesure d'interdiction de l'exportation des produits alimentaires, la synergie entre toutes les institutions impliquées dans la lutte contre la fraude, à savoir la Police Intérieure, la Police de l'Immigration, l'administration, et une fréquence élevée des séances de sensibilisation menées par l'OBR. Il y a eu un gain car, alors qu'auparavant le bureau de dédouanement se trouvait uniquement à Mabanda, à 18 km de la frontière, il y avait des marchandises qui disparaissaient dans la nature par



**Félix Nzeyimana (photo) Chef de service Opérations douanières région Sud**



**Gad Niyukuri, gouverneur de Makamba**



**Bigirimana Bénédict, représentant des commerçants dans la province Makamba**

fraude. Depuis août 2017, le personnel de l'OBR a été déployé à la frontière de Mugina pour enregistrer les marchandises en passage et pour leur dédouanement à Mabanda. Félix Nzeyimana, Chef de service Opérations douanières région Sud indique que : « Un nombre plus important de dédouanement de nouvelles marchandises est fait voir. » Toutes ces mesures ont contribué à la réduction sensible de la fraude dans la région Sud. C'est vrai que le couloir du sud n'est pas encore agréé à recevoir toute sorte de marchandises, mais 90% de celles qui passent par Mabanda sont d'origine tanzanienne. La collaboration entre toutes les institutions est donc de mise pour lutter contre la contrebande.

Le commerce transfrontalier est florissant à Makamba, province limitrophe de 3 pays à savoir la Tanzanie, la République Démocratique du Congo et la Zambie. L'OBR s'attèle à renforcer la sensibilisation des commerçants, des opérateurs économiques, appuyé par l'administration, et un saut de qualité dans la diminution sensible des cas de fraude à Makamba est évidente. Gad Niyukuri, gouverneur de Makamba, affirme de son côté qu'aujourd'hui, la population a compris et est mobilisée dans la dénonciation de la fraude, qui handicape le développement. "Les informations de dénonciation que nous recevons sont très bénéfiques

pour décourager des réticents. Nous remercions le gouvernement pour avoir ouvert deux nouveaux postes de Kabonga et de Mugina. On avait demandé cela.", indique-t-il. Ce sont deux points d'entrée des marchandises à partir de la Tanzanie et l'OBR qui confirment l'accroissement des recettes collectées. Cependant, le gouverneur de la Province Makamba demande l'ouverture d'un bureau de l'OBR à un point appelé "kwa Buhinja", en commune Kibago, ainsi que l'ouverture d'un autre poste à un point de Mugeni en commune Kayogoro qui est très éloigné de la frontière.

Le Représentant des commerçants de Makamba se réjouit des campagnes de sensibilisation menées à travers beaucoup de réunions avec

les commerçants qui ont aujourd'hui compris le bien fondé de payer les impôts et taxes. Selon Bigirimana Benoît, la question de longues distances à parcourir pour atteindre le bureau de douane commence à trouver des réponses notamment par la mise en place des postes à Kayogoro, Kabonga et Mugina, en plus de Mabanda. En effet, il y avait trop de plaintes des commerçants qui se voyaient interceptés parce que suspectés de fraude sur les chemins intérieurs en provenance de la frontière. «



**De l'autre côté de ce poteau, on est déjà en Tanzanie, donc aucune frontière physique, à Giteranyi**

Avec la présence des postes aux frontières, cela n'est plus un problème et nous espérons que ce sera pareil si l'on ouvre les postes à la frontière côté Commune Kibago, dit « kwa Buhinja », se réjouit Bigirimana.

De l'autre côté au nord-Est, la situation est identique. Située à la frontière avec la Tanzanie et le Rwanda, la commune de Giteranyi a embarqué la population dans la lutte contre la fraude non sans peine. En effet, la fraude était perçue comme normale dans ce coin du pays. Mais avec le travail des administratifs, depuis les collines, les zones et la commune, et même au niveau provincial, la population a été sensibilisée et a contribué fortement dans la dénonciation de la fraude qui a diminué à 75% même si le combat continue. Selon Venant Mushengezi des réunions hebdomadaires de sécurité sont organisées tous les lundi, et le message est clair. «*Toute personne qui s'adonne à la fraude est considérée comme un ennemi du pays. A côté de ces réunions de dissuasion, nous en joignons une sensibilisation à la coopérative lors des importations*



**Conseiller socio-culturelle du gouverneur de la province Muyinga, Madame Denise Ndaruhekere**

*pour acheter plus et ainsi revenir avec beaucoup de marchandises, dédouanées dans les voies légales. Et nous observons beaucoup de mouvements d'approvisionnements dans des marchés intérieurs comme à Ngozi. », affirme-t-il.*

*« Les relations conflictuelles entre la population et les agents de l'OBR sont d'une autre époque, grâce aux séances de sensibilisation. Les commerçants sont de plus en plus nombreux à abandonner la fraude. L'appel que nous lançons encore une fois c'est l'abandon des pratiques frauduleuses car si l'on est attrapé, ça peut être à l'origine de la faillite. Il faut que les contribuables sachent que le bon paiement des impôts et taxes est le développement qui part de chacun et qui revient vers lui », insiste-t-il.*

**Les marchandises fréquemment interceptées et qui sont objet de recouvrement des droits et taxes en plus d'amendes légales sont notamment :**

**A l'importation depuis la RDC :** les pagnes de type wax hollandais, JAVA, Chiganyv, KINGTEX ; Les vins et liqueurs ; Le lait en poudre ; Les produits de beauté ; Les piles électriques ; Huile de coton ; Les sauces tomates ; Les épices

**A l'exportation vers la RDC nous pouvons citer** les boissons de la BRARUDI ; le carburant ; les planches ; le bétail (vaches et chèvres).

**A l'importation depuis la Tanzanie, nous observons la contrebande sur les jus AZAM, la farine de froment, les piles électriques de type Tiger, les friperies, le sucre, le levure PAKMAYA.** A l'exportation, c'est principalement le bois (les planches) qui font objet de fraude.

**A la frontière rwandaise, il s'agit notamment des téléphones et des accessoires qui font objet de saisie en importation frauduleuse.**

# Le paiement électronique des droits et taxes douaniers est désormais possible avec finbank

Avec la mise en place du Paiement électronique des droits et taxes douaniers, l'OBR vient de marquer un pas de plus vers la performance dans la facilitation des affaires.

C'est un sentiment de satisfaction, en ce jour du 20 septembre 2018, quand tous les partenaires de l'OBR assistaient au lancement officiel d'une application qui permet désormais le paiement électronique des droits et taxes douaniers sans devoir se présenter physiquement aux guichets de l'OBR pour la récupération de la quittance. « Plus des aller et retours entre la Douane et les banques pour s'acquitter des droits de douane », s'est exclamé Monsieur Jodassin, l'Administrateur

Directeur Général de la Finbank, une banque locale qui a collaboré techniquement avec l'OBR dans la mise sur pied de cette plateforme électronique. Il ajoute que les contribuables vont gagner en temps et en coûts.

De son côté, l'Honorable Audace Niyonzima, Commissaire Général de l'OBR, affirme que l'optimisation des recettes pour le Trésor Public ne saurait être atteinte sans l'appui des technologies de pointe, encore moins la sécurisation des recettes collectées ou la lutte contre la corruption et la fraude. Selon ce responsable, la déclaration électronique des droits et taxes en douane est une réalité depuis quelques années. Même s'il y avait une sorte d'insuffisance dans la facilitation puisque les agences en douane devraient se déplacer pour se rendre aux guichets des banques pour payer les droits et taxes calculés et revenir à l'OBR pour la récupération des quittances de paiement. « Le paiement électronique vient donc parachever l'informatisation de la procédure de la conformité douanière. », a conclu le Commissaire Général de l'OBR. La démonstration de l'application suivie avec intérêt par les participants en l'occurrence les professionnels des banques, les représentants des agences en douane et transitaires, les représentants des opérateurs en télécommunication et les professionnels des médias a mis en évidence l'atout de sécurisation des opérations qui ne seront plus manuelles. « Le système de paiement manuel nous prenait beaucoup de temps et le temps c'est l'argent. A travers ce développement, nous célé-



Le CG de l'OBR échange le mémorandum avec l'ADG de finbank en présence du Secrétaire Permanent au Ministère en charge des Finances

brons ici un cadre stratégique et bénéfique pour le contribuable et nous les agences en douane.», s'est réjoui Monsieur Philippe Ndikumana, président de l'Association Burundaise des Agences en Douanes et Transitaires. Les orateurs du jour ont tous souligné que la digitalisation des procédures de paiement en douane écartera toutes les tentatives de fraude, souvent bien pensées, organisées et mise en application dans ce domaine.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement, qui avait rehaussé de sa présence ces cérémonies, a salué ce pas franchi dans la facilitation des affaires au Burundi. Madame Marie-Salomé Ndashyamba se réjouit que « le service rendu aux contribuables sera désormais amélioré, la rentrée des recettes va augmenter et le Gouvernement du Burundi pourra accomplir plus de projet de développement au profit des citoyens et du pays. »

Désormais donc, un contribuable n'aura plus à perdre du temps en allant chercher une quittance auprès de l'administration fiscale puisque son paiement sera vu en temps réel par cette dernière et ainsi permettre la procédure de dédouanement à aller plus vite.

Composante du Projet d'amélioration des fonctionnalités de Sydonia World et de mise en œuvre du Guichet Unique Electronique, le paiement électronique a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Union Européenne à travers COMESA.

# Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable en insistant sur l'obligation de donner et d'exiger la facture

Mercredi 5 décembre 2018, le Burundi a célébré la Journée dédiée au contribuable, un rendez-vous encre dans les annales de la République, depuis 2016. C'est le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA, qui a rehaussé de sa présence les cérémonies à Makamba, une province du sud du Burundi. Le thème choisi cette année est : "Renforçons la bonne pratique de donner et d'exiger la facture", un thème qui est venu réaffirmer la volonté du gouvernement à éradiquer la fraude liée à la non facturation après toute vente de biens ou service.



*Le Président de la République au milieu des contribuables primés*

Cette Journée du Contribuable est une occasion d'exprimer publiquement la reconnaissance nationale aux meilleurs contribuables conformes, en leur décernant des prix variés comme des trophées, des certificats, des biens matériels, etc.

Un peu avant la fête proprement dite, le Chef de l'Etat a d'abord visité les stands où des produits variés et fabriqués au Burundi étaient exposés pendant 5 jours : les gens s'approvisionnaient à volonté



*Le Président de la République décerne un certificat au Gouverneur de la province Makamba pour avoir bien collaboré avec l'OBR dans la lutte contre la fraude et la sensibilisation de la population au civisme fiscal*

puisqu'il y avait des stands des établissements financiers, des produits des usines de transformation agro-alimentaire, des sociétés de télécommunication, du textile, etc.

Dans son discours, le Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes (OBR), Honorable Audace NIYONZIMA a dressé l'historique de l'institution sous sa responsabilité. Selon cette autorité, le rythme de la croissance dans la collecte des recettes n'a cessé d'augmenter depuis 2009, année de création de l'OBR. En effet, les recettes qui étaient de 300 milliards en 2009 sont en train d'atteindre actuellement 800 milliards Fbu. Cependant, selon toujours le Commissaire Général, l'OBR fait face à beaucoup d'esprits malveillants qui torpillent le travail quotidien de l'administration fiscale. C'est entre autre les fraudeurs de marchandises et de documents ainsi que certains employés qui trempent dans la corruption ou la facilitent.

Dans son allocution, le Chef de l'Etat, Pierre NKURUNZIZA a félicité l'OBR pour l'étape franchie dans la collecte des taxes et impôts. Il a exhorté les commerçants et les clients à toujours donner et d'exiger chaque fois la facture, afin de faciliter le travail de l'OBR dans la collecte des taxes et impôts.



## L'OBR a primé certaines personnes pour leur exemplarité.

- Deux (2) prix d'excellence (trophée et certificat) : BRARUDI, INTERPETROL pour avoir payé le plus d'impôts et taxes que les autres contribuables. Ces deux entreprises ont jusqu'à payé 31 pourcent de toutes les recettes collectées.
- Le Gouverneur de la province Makamba a reçu le certificat et un chèque de 1 million pour avoir bien collaboré avec l'OBR dans la lutte contre la fraude et la sensibilisation des contribuables à l'utilisation de la facture standardisée, modèle approuvé par l'OBR.
- Les sociétés de gardiennage LES VIGILES BURUNDAIS et SAFEGUARD ont reçu chacun un prix de Meilleurs créateurs d'emploi.

Comme les deux premiers, ils ont reçu chacun un trophée et un Certificat d'honneur.

- La catégorie des contribuables conformes, c'est-à-dire, qui paient régulièrement et sans aucun retard, les impôts et taxes dû. Ils ont été choisis dans les régions fiscales nord, sud, est, ouest et centre. Chacun d'entre eux a reçu une moto et un certificat d'honneur.
  - Au Nord, c'est l'atelier de menuiserie-Diocèse de NGOZI
  - Au Sud, c'est l'entreprise MEDISER qui

travaille dans le domaine pharmaceutique

- A l'Est c'est l'entreprise ENA travaillant dans la construction.
- A l'Ouest la coopérative DUKORERE HAMWE DUSOZE IKIVI qui oeuvre dans les mines
- Au Centre M. Charles Niyonkuru qui fait le commerce général.

- En dernier lieu les Journalistes primés pour leur leadership dans la diffusion des informations relatives au fisc. Ils ont été choisis sur base du nombre de leurs publications et selon les médias (radio, TV, presse écrite et électronique). Chacun des journalistes suivants a reçu un certificat et une enveloppe de 500.000 Fbu.

Il s'agit de :

- Mme Nadège MAHORO de la RTNB
- M. Ezéchiel MISIGARO du Journal Le Renouveau
- M. Parfait GAHAMA du Journal IWACU
- M. Léonce NTAKARUTIMANA qui travaillait pour le journal en ligne IGIHE mais actuellement directeur de la radio Eagle Sport's qui émet depuis la province Makamba.

S'exprimant sur les cas de fraudes fiscales et douanières recensés par l'administration fiscale, le Président de la République a demandé à l'OBR de collecter les dossiers de tous les cas recensés et les lui transmettre pour une suite appropriée. De façon générale, il a également fait un appel de mise en garde des contribuables qui ne veulent pas se conformer aux lois fiscales burundaises pour qu'ils se ressaisissent et abandonnent leurs mauvaises pratiques. « *Nous demandons aux services de sécurité de s'impliquer davantage pour ramener ces fraudeurs à la raison en les traquant et en saisissant toutes leurs marchandises fraudées pour que nous*

*les distributions aux personnes démunies* », a insisté le Président de la République.

A l'OBR, le Président de la République demande plus d'efforts dans la vigilance afin de traquer tout employé impliqué dans les actes de corruption ou d'infractions connexes comme le fait de faire payer des taxes et impôts non conformes aux lois.

Notons que pour l'édition 2018, la semaine dédiée aux contribuables avait été lancée lundi le 19 novembre 2018. Elle a été caractérisée par beaucoup d'activités de sensibilisation et d'éducation au civisme fiscal. On note entre autres des émissions de sensibilisation radios et TV, des visites des entreprises tant de Bujumbura que celles de l'intérieur du pays par la haute autorité de l'administration fiscale et du ministère de tutelle,

un match de football entre les employés de l'OBR et les contribuables de Makamba pour un rapprochement ainsi qu'une Foire exposition-vente pour plus de visibilité des activités commerciales qui se déroulent au Burundi.

Chaque année, la Journée du contribuable offre également une opportunité à la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie (CFCIB) pour exprimer le point de vue des contribuables par rapport au travail de l'OBR. Pour le président de la CFCIB, il n'y a rien à s'alarmer au sujet des relations entre les contribuables et l'administration fiscale burundaise.



**Au milieu, le Ministre des Finances remet une moto au représentant du diocèse catholique de Ngozi à sa droite**

## Quelques photos marquants les cérémonies de la Journée du Contribuable



*Le président du Sénat ouvre solennellement une Foire-Exposition Vente organisée par l'OBR*



*L'équipe de football de l'OBR a livré un match avec celle des commerçants de Makamba au stade Gisenyi.*



*Le Ministre des Finances accompagné par le CG de l'OBR remet des certificats aux participants à la foire-exposition organisée par l'OBR*



*Chants et danses pour agréementer les cérémonies*



*Le Président de la République visite les stands des participants à la foire-exposition organisée par l'OBR.*



*Le Président de la République visite les stands des participants à la foire-exposition organisée par l'OBR.*



*Les contribuables conformes ont été primés*



*Les contribuables conformes ont été primés*

# Les journalistes sont formés sur la fiscalité burundaise

Le 6 Septembre 2018, l'Office Burundais des Recettes a organisé à Bujumbura un atelier d'information et de formation à l'endroit des journalistes. La formation était centrée sur la fiscalité burundaise et le travail de l'OBR



*« Les journalistes ont exprimé le désir d'être régulièrement informés sur les questions fiscales et de constituer un partenariat OBR-Médias pour porter plus loin la sensibilisation au civisme fiscal »*

Cet atelier d'information et de formation des journalistes portait principalement sur les récentes avancées de l'OBR en matière de collecte des recettes fiscales.

Dans son discours d'ouverture, le Commissaire Général Adjoint de l'OBR, Monsieur Léopold Kabura, a rappelé l'objectif principal de l'atelier qui est le renforcement des capacités des journalistes sur différents aspects dont la gestion des exonérations et sur des dispositions des lois fiscales en vigueur, en particulier sur l'obligation d'immatriculation et de facturation.

Les journalistes ont suivi une présentation sur l'état des avancées de l'OBR ces dernières années, les réformes déjà introduites et les défis auxquels l'OBR fait face dans l'accomplissement de sa mission. Entre autres réformes introduites, des programmes phares que l'OBR a mis en place pour améliorer le climat des affaires. Les professionnels des médias ont pris connaissance de la mise en place d'un Guichet Unique Electronique, des facilités accordées dans le cadre du Programme « Territoire Douanier Unique » mais également les défis auxquels fait face l'Administration Fiscale. Ce sont des défis comme la résistance de certains contribuables impliqués dans des cas de fraude ; la non informatisation du commissariat des Taxes internes ; un manque de siège propre à l'OBR ; la fraude et la corruption, la persistance du secteur informel ainsi que le cadre légal qu'il faut encore améliorer.

Sur l'obligation d'immatriculation et d'utilisation de la facture standard de l'OBR, les journalistes ont appris que la loi est claire, que tout citoyen qui

commence une activité commerciale doit se faire connaître à l'administration fiscale dans les 15 jours suivant le début de son activité. « Par ailleurs, a insisté M. Lin Bampigira, un des formateurs, des sanctions sont prévues par la loi en vue de lutter contre l'informel, même si l'OBR mène en même temps des activités de sensibilisation des administratifs pour aider dans l'identification des commerçants œuvrant encore dans l'informel.»

En ce qui concerne l'obligation de la facture, il a rappelé que tout commerçant ou prestataire de service doit délivrer une facture à chaque client. « La loi prévoit une amende de 20% à tout commerçant qui ne livre pas la facture. », a-t-il précisé.

De l'autre côté, si les journalistes ont été invités à suivre une présentation sur la gestion des exonérations, c'est parce que la question de savoir la cause de la hausse des exonérations accordées par rapport aux prévisions revient toujours dans les questions posées dans la presse. Ce sont les propos du Directeur de la Communication et des Services aux Contribuables, M. Stany Ngendakumana, qui ajoute que « l'OBR pense déjà à une stratégie d'établir un agenda des rencontres réguliers avec les journalistes pour qu'ils participent activement dans la diffusion des informations sur l'OBR.»

Nantons enfin que les journalistes ont exprimé le désir de constituer un partenariat OBR-Médias pour porter plus loin la sensibilisation au civisme fiscal. Plus de 35 journalistes étaient venus de tous les médias opérant au Burundi avec une forte présence des radios communautaires œuvrant en provinces.

# Ce que dit la loi sur ...

## L'INFRACTION DE FAUX ET USAGE DE FAUX

Une infraction est qualifiée de faux et usage de faux quand une personne qui, dans toute matière concernant la Douane :

- (i) Fait une déclaration fausse ou incorrecte, quant aux énonciations,
- (ii) Fait ou fait faire une déclaration, un certificat, une demande, ou tout autre document, particulièrement faux ou incorrect,
- (iii) Une fois requise de répondre aux questions lui posées par un agent, en accord avec la présente législation, refuse de répondre à ces questions ou fait un rapport faux ou incorrect, en réponse à ces questions,
- (iv) Bénéficie du drawback, d'une réduction, d'une remise, ou d'une restitution des droits auxquels elle n'a pas droit,
- (v) Est sciemment impliquée dans une évasion frauduleuse des droits,

(vi) A moins d'être autorisée, déplace, change, ou fait, d'une façon quelconque, obstruction au contrôle des marchandises, par la douane,

(vii) Introduit dans un état membre, ou tient en sa possession, sans justification légale, des factures vierges ou incomplètes, des entêtes de facture ou tout autre document similaire pouvant être complété et utilisé comme facture pour les marchandises importées,

(viii) Contrefait ou d'une façon quelconque falsifie, ou utilise sciemment une fois contrefaits ou d'une certaine manière fausse, les documents exigés ou publiés ou utilisés par la Douane, commet une infraction et est passible, sur condamnation, d'une peine d'emprisonnement, d'une durée n'excédant pas trois ans et d'une peine d'amende n'excédant pas mille dollars

## Trois questions à l'OBR



*On voit souvent les pagnes et d'autres marchandises qui sont saisies par la Douane. Quelles sont les peines encourues par une personne qui fait entrer frauduleusement des produits sur le sol burundais ?*

Un importateur qui fait entrer frauduleusement des produits sur le sol burundais doit être sanctionné conformément aux

dispositions de la loi sur la gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine. En effet, l'article 200 dispose en son point; iii) qu'une personne qui importe : « les marchandises de fraude, commet une infraction et est passible, sur condamnation, d'une peine d'emprisonnement, d'une durée n'excédant pas cinq ans ou d'une peine d'amende égale à cinquante pour cent (50%) de la valeur en douane des marchandises incriminées, ou les deux à la fois » en plus des droits de Douane qu'il était supposé payé. Il est important de souligner qu'un importateur qui commet l'infraction de fraude n'a plus le privilège de jouir des programmes qui sont offerts par la Douane dans le cadre de la facilitation du commerce, dont la priorité dans le dédouanement des marchandises.

### Comment dénoncer la fraude ?

Toute personne qui surprend un fraudeur est prié de le dénoncer. La dénonciation peut être faite par téléphone en appelant au numéro vert 500 pendant les heures de service ou à tout moment en appelant au 71 450 450.

Une autre façon de dénoncer une fraude douanière ou fiscale est d'adresser une correspondance au Commissaire Général de l'OBR sous pli confidentiel contenant les informations sur la fraude commise. Si les informations données par le dénonciateur ne sont pas fiables, le dossier est classé sans suite. Dans le cas contraire, les renseignements sont transmis au département opérationnel compétent pour approfondissement et établissement des impôts, droits, taxes et amendes à recouvrer. Le dénonciateur reçoit 20% du montant recouvré.

### Quelles sont les garanties de protection d'un dénonciateur de la fraude ?

Avant tout, il faut que les dénonciateurs aient conscience que la dénonciation se fait en toute discrétion et en suivant la procédure de dénonciation qui a été mise en place par l'OBR. Cette procédure a été mise en place justement pour protéger les dénonciateurs mais aussi pour que le fraudeur ne puisse pas prendre des stratégies pour dissimuler sa fraude en cours d'enquête. Une fois qu'une fraude est dénoncée, elle est reçue par le Commissaire Général qui donne un Numéro de Référence Unique à chaque dossier. Ce numéro sera utilisé par le dénonciateur pour suivre l'état d'avancement du dossier en gardant anonyme son identité. L'identité du dénonciateur est aussi protégée car les dénonciations sont traitées par le personnel de l'OBR qui est tenu au secret professionnel. Il est strictement interdit aux employés de l'OBR de divulguer une quelconque information sur ce genre de dossiers. La procédure mise en place et le code de conduite qui régit le personnel de l'OBR sont deux instruments légaux qui confèrent sécurité et protection à un dénonciateur de la fraude.